BUSINESS TO BUSINESS*

BTOB NEWS

Le magazine de la Confédération des Grossistes de France

MARS 2025

#54

Couverture créée avec l'aide de l'intelligence artificielle

Logistique, commerce, RH, marketing...

Les entreprises du commerce de gros s'emparent-elles de l'IA ?

CGF
Confédération des Grossistes de France

SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 QUOI DE NEUF

5 INSTITUTIONNEL

6 DOSSIER DE UNE
- Les entreprises du commerce de gros s'emparent-elles de l'IA ?
- Entretien avec Patrick Chaize

16 LA VIE DES FÉDÉRATIONS
- Entretien avec Alain Rosaz, président de la FICIME

19 ENVIRONNEMENT
- REP des emballages professionnels

20 FORMATION/EMPLOI
- Témoignage : «J'ai découvert le commerce de gros en stage !»

22 SOCIAL
- Avis d'expert : Loi de finances et Loi de financement de la Sécurité sociale 2025

24 FORMATION/EMPLOI
- Des actions inspirantes pour recruter
- Formation : CQP et EDEC de la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie

26 TRANSPORT
- Le verdissement des flottes de véhicules sous plusieurs feux nourris
- Voies réservées sur le réseau francilien : encore une fausse bonne mesure ?

28 FISCALITÉ
- Une loi de finances dans un contexte économique morose
- Calendrier de la facturation électronique

29 ÉCONOMIE
- La simplification, c'est reparti !
- Les négociations commerciales dans l'hémicycle

30 EUROPE
- Intelligence artificielle et numérique : l'Europe joue sa place dans la course mondiale

31 LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ADHÉRENTES DE LA CGF

BTOB NEWS
BUSINESS TO BUSINESS*

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Isabelle BERNET-DENIN, Directrice générale de la CGF

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION : Fanny POLLET, Directrice de la Communication de la CGF

SUIVI DE PROJET : Clarisse AUPIT, Chargée de communication de la CGF

RÉDACTION : Équipe CGF, contributeurs, partenaires et Anne DENIS (dossier de Une, interview d'Alain ROSAZ, sujet stage)

RÉDACTION AVIS D'EXPERT / SOCIAL : Me Hugues LAPALUS, Barthélémy Avocats

RÉDACTION ARTICLE EUROPE : Marie-France VAN DER VALK, MEDEF Europe

CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION, ÉDITION : Cithéa.

Ce magazine est édité par la CGF, Confédération des Grossistes de France (29-31 rue Saint Augustin, 75002 Paris) www.cgf-grossistes.fr

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : ©iStock, ©D.R., ©Nicolas Kalogeropoulos - CGF

IMPRIMERIE : Graphiprint Management

TIRAGE : 3 000 exemplaires

Imprimé en France DÉPÔT LÉGAL - mars 2025

*Entreprise à entreprise

L'IA : un levier stratégique pour les entreprises du commerce de gros ?

Chers toutes et tous,

L'intelligence artificielle est en train de transformer de nombreux secteurs d'activité, et le commerce de gros ne fait pas exception.
C'est pourquoi, dans le contexte récent du Sommet pour l'IA de Paris, nous avons souhaité nous intéresser dans ce numéro de BtoB News à cette «révolution» (?) et son impact sur le métier de grossiste.
L'IA offre-t-elle aux grossistes des solutions innovantes leur permettant de répondre à tous les défis économiques, sociétaux, écologiques, etc., tout en optimisant leurs processus, ceci en toute sécurité, et avec peu d'impact sur l'emploi ? C'est à ces nombreuses questions et bien d'autres qu'a tenté de répondre la journaliste Anne Denis dans ce dossier à travers de nombreux témoignages de professionnels et d'experts.

Qu'il s'agisse de la logistique, pierre angulaire de nos activités, des achats et de la vente, du recrutement, de la communication… Oui, l'IA offre des perspectives intéressantes pour le commerce de gros.

L'IA n'est plus une simple tendance, elle va devenir rapidement un levier stratégique incontournable. Là où la digitalisation a souvent été perçue comme une contrainte, l'IA peut se révéler aujourd'hui comme un moteur de compétitivité.

Mais le préalable à toute utilisation de l'IA est la constitution de bases de données complètes et efficientes : car sans data, pas d'IA ! J'insiste sur ce point car nous, grossistes, disposons de données particulièrement complètes émanant de notre amont, et de notre aval via nos clients professionnels. C'est une force sur laquelle il nous faut miser pour se lancer dans un « chantier » IA.

Au niveau de notre Confédération, conscients des questions que l'IA suscite légitimement, et des investissements qu'elle peut nécessiter, pour des entreprises constituées à 95 % de TPE PME, accompagnement et pédagogie doivent guider nos actions. Il nous faut former les équipes à ces nouveaux outils, en les présentant comme des alliés, permettant de gagner en valeur ajoutée, et non comme des « concurrents ». Mais également en les mettant en garde sur ses dangers, et ses limites.

Toutefois, gardons à l'esprit qu'IA ou pas IA, rien ne remplacera ce qui fait des grossistes des acteurs essentiels du quotidien des Français : un maillage territorial unique, un positionnement central dans toutes les filières économiques, des professionnels (un petit million !) engagés qui entretiennent des relations partenariales et pérennes avec leurs clients.

Économie

Baromètre d'activités du Commerce de gros : une fin d'année en recul et des perspectives peu enthousiastes pour le début 2025

À la suite d'un été stable, l'activité du Commerce de gros s'est à nouveau repliée au cours de l'automne 2024. **Le chiffre d'affaires fléchit modérément, à hauteur de -1 % entre le quatrième trimestre 2023 et le quatrième trimestre 2024. Ainsi, l'année 2024 se conclut sur une contraction de -1,4 %.**

Les résultats demeurent toujours **très contrastés selon les secteurs.** La crise de l'activité bâtiment se poursuit (-6,5 % en un an), et celle des produits manufacturés reste en berne (-2,5 %). La reprise de la croissance sur le secteur des pièces détachées automobiles amorcée à l'été se confirme, pour atteindre +1,5 % ce 4T2024. L'activité des produits agricoles et alimentaires continue elle de frémir (+0,5 %). Enfin, le secteur de la santé réalise toujours de belles performances, de l'ordre de +5 % sur ce 4T2024.

Les perspectives d'activité du secteur ne sont pas très optimistes pour le début d'année 2025. Les professionnels du secteur sont en effet bien plus nombreux à craindre une baisse de leur activité qu'à espérer une reprise. Dans ce contexte, les difficultés de recrutement persistent néanmoins pour 68 % des sondés.

Les résultats détaillés :

Transport et logistique

France Logistique : priorité à l'innovation

Le monde en mutation, dominé par les enjeux de souveraineté, va exiger des chaînes d'approvisionnement d'être de plus en plus performantes et résilientes ; les transformations technologiques qu'elles connaissent grâce à la digitalisation, l'intelligence artificielle, la robotisation et l'automatisation vont s'accélérer, avec un risque de décrochage concurrentiel pour les acteurs économiques qui ne pourront pas ou ne sauront pas prendre le virage.

C'est sur ce constat que France logistique a lancé une réflexion sur l'innovation logistique à travers les trois prismes de la compétitivité (garantir la pertinence économique et la résilience des solutions), de l'environnement (faciliter la transition écologique de toutes les chaînes d'approvisionnement) et de l'humain (mettre l'humain, ses conditions de travail et ses compétences au centre des enjeux d'innovation). Le but est de construire, entre acteurs privés, une vision partagée du futur de la filière. Il s'agira à la fois d'éclairer les acteurs sur les mutations à l'œuvre, de faciliter les collaborations, et de nourrir un dialogue avec les pouvoirs publics sur les priorités de transformation du secteur.

Cette démarche se veut progressive et ouverte aux acteurs privés de la filière logistique en France. Elle commencera par un exercice de prospective dont découlera, sur la base de plusieurs scénarios, la rédaction d'un livre blanc des chaînes d'approvisionnement du futur, et un programme de valorisation des entreprises innovantes mettant en avant le savoir-faire français.

Contact : innovation@francelogistique.fr

Le Tour de France des grossistes se poursuit

Dans le cadre du « Tour de France des grossistes », la Confédération des Grossistes de France poursuit l'organisation des visites d'entreprises du commerce de gros pour les parlementaires. L'objectif de ces visites est de leur permettre de découvrir les activités d'une entreprise située dans leur circonscription ou leur département d'élection, tout en mettant en lumière le rôle des entreprises du commerce de gros dans l'économie et les territoires. Ces rencontres permettent aux parlementaires de mieux appréhender la contribution des grossistes aux économies locales et nationale ainsi que les défis auxquels ils font face. Cela est fondamental car ils sont amenés à légiférer ou à contrôler l'action du gouvernement en la matière.

La dernière visite s'est tenue dans l'Yonne chez **Bourgogne Produits Frais**, une entreprise adhérente des Grossistes Alimentaires de France, en présence du sénateur et ancien ministre Jean-Baptiste Lemoyne.

Retrouvez-nous sur LinkedIn : #Tourdefrancedesgrossistes

Une mobilisation totale de la CGF pour défendre la compétitivité des entreprises

Après un parcours totalement inédit, la France est désormais dotée d'une loi de finances ainsi que d'une loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025. Seulement, les entreprises se retrouvent être le dommage collatéral de ces textes et des dernières décisions du gouvernement avec un alourdissement sans précédent de la fiscalité : hausse de l'impôt sur les sociétés, diminution des allègements de charges, rabotage des aides à l'apprentissage, création d'un versement mobilité régional, création d'une taxe sur l'électrification des flottes de véhicules, alourdissement de la fiscalité des avantages en nature… La CGF est montée au créneau sur chacun des sujets impactant les entreprises du commerce de gros auprès des pouvoirs publics. Elle n'a eu de cesse de leur rappeler son soutien à la poursuite de la politique de l'offre et la baisse des impôts de production dont la conjugaison nourrit la relance de la croissance par l'investissement, et qui a joué un rôle significatif dans la création de 2 millions d'emplois ces dernières années. Elle a continué de rappeler que tout alourdissement de la fiscalité allait freiner l'attractivité de la France, compromettre la compétitivité des entreprises et, par conséquent, supprimer des emplois, dans un contexte économique qui n'est pas réjouissant. Quoi qu'il en soit, la CGF reste mobilisée et travaille déjà avec les pouvoirs publics sur la préparation du budget pour 2026.

Parlement : les travaux reprennent, notamment sur la simplification

Alors que l'Assemblée nationale s'apprête à reprendre le projet de loi de simplification de la vie économique, la CGF continue de pousser ses propositions particulièrement auprès des parlementaires. Au-delà de ce texte, plusieurs initiatives sont en cours sur le sujet de la simplification : la ministre de tutelle du commerce de gros, Véronique Louwagie, ainsi que Laurent Marcangelli, ministre de l'Action publique et de la Simplification, et Eric Lombard, ministre de l'Économie, travaillent sur le sujet et feront des propositions prochainement. Le Conseil national du commerce en fait de même. Au Parlement, une commission d'enquête sur les agences et opérateurs de l'État a été lancée, une proposition visant à supprimer les comités Théodule est en cours de navette, des initiatives politiques comme celle du groupe Union des Droites pour la République sont prises…

Les entreprises du commerce de gros s'emparent-elles de l'IA ?

L'intelligence artificielle va-t-elle révolutionner le commerce de gros ? Elle offre en tout cas des perspectives vertigineuses de gains de productivité dans la plupart des métiers, de la logistique au commercial en passant par les ressources humaines. À condition de prendre également en compte ses limites, ses risques et ses coûts cachés.

par Anne Denis

E
100%
81

« Sans data, pas d'IA ! »

Le 30 novembre 2022, la start-up américaine Open AI lançait son agent conversationnel ChatGPT, accessible gratuitement pour le grand public. C'était le début d'une frénésie médiatique autour de l'intelligence artificielle générative, alimentée depuis par la sortie de nouvelles versions toujours plus performantes et de *chatbots* concurrents : ceux des Google, Meta et autres Anthropic, mais aussi du Chinois Deepseek, sans oublier la start-up française Mistral AI, qui reste dans la course avec un récent modèle *open source* économe et performant.

En France, l'apogée de cet engouement était atteint les 10 et 11 février lors du « *Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle* » qui a réuni à Paris, chefs d'État et grands noms de la tech mondial et de la recherche, et dont l'élément le plus marquant fut l'annonce des 109 milliards d'euros d'investissements privés en France (dont ceux des Émirats arabes unis et d'un fonds canadien) dans des *data centers*, dont les capacités de calcul sont nécessaires au déploiement de l'IA. Un objectif de souveraineté majeur pour la France et l'Europe, face aux États-Unis et à la Chine.

Les entreprises françaises n'échappent pas à cette effervescence même si, comme le montre une récente étude de l'Institut Xerfi (voir page 13), seules 25 % d'entre elles « *ont engagé un chantier IT dans le domaine de l'IA ces 5 dernières années* ». Le commerce de gros doit, lui aussi, s'emparer de cette révolution technologique. « *Mais sans data, pas d'IA*, rappelle le président de la CGF Stéphane Antiglio. *Or nous, grossistes, avons une chance extraordinaire : le nombre élevé de nos références, de nos clients et de nos contacts, nous permet d'accumuler une masse énorme de données. Nous devons les exploiter davantage et nous pouvons les faire travailler bien mieux qu'il y a 20 ans* ». La capacité à intégrer l'IA dépend, selon lui, davantage de la motivation du dirigeant que de la taille de l'entreprise. « *Mais plus il y a de complexité en termes de clientèle, de tournées et de produits, plus les chefs d'entreprise seront incités à se tourner vers ces technologies* », ajoute-t-il, estimant que la plupart des métiers du commerce de gros - logistique, supply chain, commercial, marketing…- sont concernés.

Le commerce de gros utilise déjà l'IA

Un certain nombre de grossistes y ont déjà recours, à des degrés divers en fonction de leur niveau de digitalisation. « *L'IA permet de gagner du temps et d'améliorer le service au client ; elle est déjà largement intégrée au sein de nos entreprises* », affirme Alain Rosaz, président de la Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME), non sans reconnaître que « *cela entraîne une refonte progressive de l'organisation des entreprises* » (voir interview page 16).

Des grands groupes comme Sonepar ou Rexel[1] sont très avancés dans ce domaine. Mais des PME s'y intéressent aussi, telle que la société ruthénoise Séguret Décoration[2] (45 millions

1 - Adhérents COEDIS
2 - Adhérent FND

d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de peintures, revêtements de sols et autres matériaux pour le bâtiment. Son PDG, Marc Séguret, se passionne pour le sujet depuis plus d'un an. « *Les entreprises qui ne seront pas montées à temps dans le train de l'IA disparaîtront* », affirme-t-il, convaincu que l'IA doit entraîner un changement de culture de l'entreprise. Aidé du directeur de son service digital, il a mis en place des outils d'analyse de données ainsi que plusieurs versions payantes de ChatGPT pour la rédaction des caractéristiques et des argumentaires des produits ou pour le reformatage des photos à destination de son site marchand.

Bpifrance en soutien

Lui-même utilise de plus en plus l'IA générative : « *Un dirigeant de PME comme moi touche à tous les domaines : le juridique, les achats, la comptabilité, les contrats de travail. ChatGPT me fait gagner un temps fou* », constate-t-il, se réjouissant de la récente sortie d'une version Deepsearch permettant de réaliser des études de marché. Mais il entend aller plus loin et va lancer en avril prochain un diagnostic proposé par Bpifrance. Ce programme, baptisé « *Diag Data IA* », aide les PME et les ETI à « *identifier des projets de création de valeur à partir de l'exploitation des données* » : il prévoit une intervention sur 10 jours d'un expert agréé par Bpifrance (qui finance 50 % du programme), à l'issue desquels ce dernier propose un état des lieux, identifie des cas d'usage concrets d'utilisation de l'IA et les priorise selon leur valeur ajoutée dans l'entreprise. Marc Séguret espère lancer un plan d'actions dans la foulée, en se concentrant au début sur deux ou trois domaines prioritaires, dont le commercial, mais aussi la logistique, pour améliorer la gestion des stocks de ses 24 points de vente et de ses trois entrepôts.

La logistique : un potentiel de transformation important

Dans les métiers du transport et de la logistique, le potentiel de l'IA est prometteur. Stéphane Antiglio, également président du groupe PHE-Autodistribution, en témoigne : « *La data bien travaillée nous permet déjà d'optimiser les livraisons et l'allocation des emplacements dans nos entrepôts* ».

Une technologie accessible également aux PME, estime Boris Richeux, directeur général du grossiste en fruits et légumes Bratigny[3], à Rungis : « *Je pense que les puissances de calcul phénoménales qui se mettent en place en France seront utiles à notre secteur. Prenons le cas d'un client qui passe des commandes dans tous nos rayons : une IA peut aider le préparateur de commandes à optimiser l'assemblage « en legos » de sa palette, en tenant compte des tailles des différents colis. Cet exercice, quasi impossible pour un humain, sera très facile pour une IA* ».

3 - Adhérent UNCGFL

« La data bien travaillée nous permet déjà d'optimiser les livraisons et l'allocation des emplacements dans nos entrepôts »

Guillaume Desveaux est président d'AI Cargo Foundation, une association créée en 2020 pour aider les acteurs de la filière transport-logistique à intégrer des outils d'IA « neutres et souverains » dans la supply chain et, surtout, à s'en servir pour décarboner leur activité. Il distingue deux grandes catégories d'intelligence artificielle : « *L'IA déterministe existe depuis 40 ans et permet de faire des prédictions à l'aide de données antérieures ; l'IA générative apparue en 2022 constitue, elle, une véritable rupture anthropologique car elle peut, à partir de données, créer un contenu original* ». Selon lui, les cas d'usage concrets mixent en général les deux catégories.

Quid des applications au secteur du B to B ? Guillaume Desveaux conseille de s'inspirer d'Amazon, même si le géant américain est la référence du B to C, « *car c'est le premier logisticien du monde, et il est data native* ». La plus grande force du géant américain, explique-t-il, c'est de disposer d'un volume gigantesque de données grâce auquel une IA prédictive atteint un très haut niveau de précision.

Ce qui permet une optimisation extrême des approvisionnements, avec laquelle il semble impossible de rivaliser. *« Pourquoi ne pas mutualiser les données de plusieurs grossistes qui permettraient d'entraîner des modèles d'IA et d'améliorer leur prédictibilité ? »* suggère Guillaume Desveaux. La confidentialité, voire l'anonymisation des données de chaque acteur peut être garantie, souligne-t-il, grâce à l'intervention d'un tiers de confiance - l'une des missions d'AI Cargo Foundation.

Cette masse de données permet aussi d'optimiser la gestion des entrepôts en prédisant les commandes avant même que les clients ne les passent. *« Aujourd'hui, Amazon garde à quai des camions chargés prêts à partir parce que, statistiquement, il y aura, dans les 15 minutes, des commandes correspondant à une prédiction »*. Là aussi, gain de temps et de productivité en perspective dont le BtoB peut s'inspirer. Quant aux tournées de livraison, Guillaume Desveaux estime que les grossistes peuvent encore gagner en efficacité, toujours via la mutualisation : *« Ce qui est optimisé à l'échelle unitaire ne l'est pas forcément à l'échelle du système global. L'IA permet de changer d'échelle »*. Il cite le cas de la start-up Califrais basée à Rungis, qui massifie les livraisons, avec laquelle AI Cargo collabore. *« Si trois restaurants d'une même rue de Paris passent chaque jour une commande à plusieurs grossistes de Rungis, Califrais peut coordonner ces flux à la sortie de Rungis. Et c'est une seule camionnette, au lieu d'une dizaine, qui livrera cette rue »*. Avec un bénéfice économique, mais aussi écologique.

L'IA ouvre également, selon lui, de nouvelles perspectives pour le secteur de la répartition pharmaceutique : *« Son modèle impose de pouvoir livrer une officine deux fois par jour pour que le patient ait son médicament dans la journée. Si on réinterroge les vrais besoins, on peut changer l'architecture du système et réduire de façon spectaculaire les coûts environnementaux en découplant les flux de réassort de ceux des commandes de fonds de stocks. Impossible à réaliser sans IA vu la complexité des modèles de données »*.

En lien avec son objectif de décarbonation, AI Cargo Foundation a aussi conçu, à l'intention des chargeurs, la plateforme *« Appel d'air »*, pour stimuler le report modal du camion (89 % du fret) vers le rail et le fluvial. *« Même si leur conscience écologique est plus forte qu'avant, les professionnels ne choisiront ce report modal que s'il est compétitif. Or vu qu'un train ou une barge représente chacun l'équivalent de 40 camions, ce n'est qu'en mutualisant les besoins de plusieurs acteurs qu'on pourra saturer ces modes de transport »*, explique Guillaume Desveaux. Après avoir modélisé l'intégralité des réseaux ferroviaire et fluvial, collecté des millions d'ordres de transport pour cartographier les flux de fret, Appel d'Air fait tourner des algorithmes d'IA pour simuler le nombre de trains ou de barges nécessaires à un remplissage optimisé.

Recrutez des **apprentis** pour renforcer **vos équipes**

En **BAC+2, BACHELOR ou BAC+5**

Commerce :

/ chargé du développement des ventes,
/ chargé de clientèle...

Transport et Logistique :

/ coordinateur transport,
/ gestionnaire des flux logistiques,
/ responsable d'exploitation...

ISTELI
Manager le mouvement

+ de 40 écoles ISTELI en France

Réalisé par la Dcom - N°1284 - Mars 2025 - V1 - Crédit photo : Adobestock

En **CAP ou BAC, Titre Professionnel :**

/ conducteur poids lourds,
/ mécanicien véhicules industriels,
/ opérateur logistique,
/ agent magasinier,
/ technicien d'exploitation...

+ de 130 centres AFTRAL en France

AFTRAL
Des formations pour aller loin

aftral.com | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel | isteli.fr

Changement d'ère pour le commercial et le marketing

L'IA s'impose également peu à peu à tous les stades du processus de vente. Des grossistes alimentaires utilisent déjà des applications de saisie automatique de commandes. Telle celle de la start-up Choco, capable de déchiffrer et de digitaliser les commandes quel que soit leur format (de l'e-mail aux messages vocaux) avant de les intégrer directement dans l'ERP. Avec semble-t-il, un faible niveau d'erreur.

Chez PHE-Autodistribution, *« l'utilisation de séries statistiques permet de détecter les futurs « abandonnistes », c'est-à-dire, les clients susceptibles de nous quitter dans les mois qui viennent »*, souligne Stéphane Antiglio. Des informations précieuses qui permettent au commercial de soigner et de retenir les clients en partance.

Autre usage de l'IA en plein essor, la prospection clients. Cyril Gervais, du cabinet Goliath, organise dans les entreprises des campagnes de prospection multicanal de clients qualifiés. *« Notre objectif est d'identifier des cibles pertinentes via des campagnes sur 100 à 300 personnes puis de multiplier les points de contacts, en couplant les mails, LinkedIn et le téléphone, dans le but d'obtenir un rendez-vous. On obtient souvent des réponses positives après 7 pts de contact »*. L'IA permet de récupérer les adresses mails des prospects (ou de les reconstituer à partir du prénom et du nom du prospect ainsi que du nom de son entreprise), mais intervient aussi dans la rédaction des mails ou la création de contenus engageants sur LinkedIn. Cyril Gervais utilise l'IA française *« Lemlist »*, mais aussi Mistral ou ChatGPT pour la rédaction des textes.

« LinkedIn est sous-utilisé, note-t-il. *On observe une porosité de plus en plus nette entre les influenceurs des réseaux sociaux et les techniques commerciales BtoB, ce qui se traduit forcément sur LinkedIn. Y disposer d'une forte visibilité est donc de plus en plus important pour un commercial »*. Pas question, cependant, de transformer tout commercial en influenceur. *« Il faut trouver un équilibre : le commercial doit accepter de se montrer mais sans forcément chercher la viralité. Mieux vaut quelques dizaines de visites par mois de prospects qualifiés que des centaines non pertinents »*. L'IA intervient aussi dans l'optimisation du profil, pour en faire une vraie page de vente. *« On doit comprendre tout de suite l'activité de l'entreprise et la formulation de l'offre,* poursuit Cyril Gervais. *L'optimisation se fait en une demi-journée, à partir de prompts. Les mails renvoient ensuite au lien LinkedIn du commercial, créant ainsi une boucle »*. Il s'agit ensuite, avec ou sans IA, de nourrir le compte et de contacter ceux qui partagent ou commentent les contenus. *« Mais dès qu'une relation one-to-one s'installe, on revient à un format naturel »*.

Sur ce type de mission, le cabinet Goliath est rémunéré au résultat (soit le nombre de rendez-vous décrochés à l'issue de la campagne) : *« En nous donnant accès à plus de data et en rendant le service plus pilotable, l'IA nous a permis de réduire le coût pour nos clients »*, conclut Cyril Gervais. Un effet de l'IA que la plupart des cabinets de conseil et de consulting ne manqueront sans doute pas de constater.

Les progrès vertigineux de ces technologies suscitent cependant des inquiétudes contradictoires, entre la crainte, si le virage n'est pas pris à temps, d'être balayé par de nouveaux concurrents nés de l'IA, et celle de ne pas savoir comment s'en emparer. *« L'IA va se déployer à grande vitesse dans les années à venir. Ceux qui s'en saisiront gagneront en compétitivité et en productivité et mettront sans doute les autres en difficulté,* reconnaît Guillaume Desveaux. *Ces technologies sont simples d'utilisation. Pour une PME, incorporer un assistant IA sera déterminant et ce, sans grand effort financier, bien moindre en proportion que dans un grand groupe dont il faudra transformer toute l'organisation »*. Il ajoute : *« Ce que je conseille aux patrons, c'est : testez vous-même les outils ou mandatez un cadre sensible au sujet, identifiez rapidement un bénéfice et commencez à construire une vision de long terme »*. Mieux vaut, selon lui, être accompagné par un tiers pour identifier les bons cas d'usage. Car l'IA expose à certains risques, pas toujours bien évalués par les entreprises qui, pour beaucoup, tâtonnent encore.

« L'IA va se déployer à grande vitesse dans les années à venir. Ceux qui s'en saisiront gagneront en compétitivité et en productivité… »

Cybersecurité et dépendance économique

« Ces technologies, certes incontournables, comportent malgré tout quelques pièges, confirme Stéphane Antiglio. *Si on soumet des requêtes à ChatGPT en utilisant des données de l'entreprise, celles-ci deviennent publiques. Or elles sont un élément clé de notre compétitivité. Heureusement, des verrous existent. Il faut être aussi conscient des erreurs que commettent les IA génératives. De la qualité des prompts dépend celle des réponses obtenues »*, rappelle-t-il, prônant un strict encadrement au sein de l'entreprise.

L'IA pose également de nouvelles questions de cybersécurité. *« Ces nouveaux outils constituent un puissant accélérateur d'attaques cyber »*, avertit Cyril Nicolotto, membre de Cybiah, un organisme co-financé par l'Union européenne et la Région Île-de-France et spécialisé dans la cybersécurité. L'un des chevaux de Troie dont il faut se méfier, ce sont les chatbots, pourtant très prisés par les entreprises et considérés à tort comme sûrs : *« Une attaque classique de hacker,* explique-t-il, *consiste à obtenir des informations confidentielles avec un chatbot mal entraîné ou mal configuré. Même un chatbot interne est vulnérable. Tous doivent faire l'objet d'une protection cyber spécifique »*. Les fuites de

données peuvent être dévastatrices en termes de concurrence, mais aussi pour la réputation de l'entreprise : *« Une donnée critique RH volée et diffusée publiquement, cela peut faire très mal »*, rappelle Cyril Nicolotto. De même qu'un système d'information hacké peut bloquer une chaîne logistique, entraînant des pertes considérables.

Paradoxalement, les dispositifs de sécurité peuvent être renforcés au moyen de l'IA. C'est souvent nécessaire en cas de risque élevé. Dans le cas contraire, les systèmes traditionnels de défense restent suffisants, assure l'expert.

Dans sa récente étude sur les conséquences de l'IA, Xerfi pointe par ailleurs un certain risque de dépendance économique envers les acteurs de l'IA, libres d'augmenter le prix de leurs abonnements ou les coûts de maintenance : *« ChatGPT peut augmenter ses prix chaque année s'il le souhaite »*, a averti Flavien Vottero, Directeur d'études stratégiques et économiques de l'Institut, lors de la présentation de l'étude, en évoquant deux cas éloquents dans le numérique : la flambée de 150 % des prix de l'éditeur de logiciel Silae auprès des experts-comptables en 2025, et la hausse de 30 % du prix des services cloud de AWS et Google. Des coûts cachés à prendre en compte. Il existe aussi une réelle dépendance technologique avec les mises à jour successives de solutions ou la suppression de fonctions. C'est toute la question de l'actuelle hégémonie américaine dans le domaine de l'IA.

« Il y a un combat sociétal à mener pour que l'IA soit au service de l'homme et non l'inverse »

Transformation du marché du travail

Une préoccupation récurrente concerne l'impact de l'IA sur l'emploi. *« La question classique, c'est : est-ce que je vais perdre mon job ? La réponse est non, mais vous risquez d'être remplacé par quelqu'un qui sait l'utiliser »*, clamait récemment Xavier Niel sur France Inter.

Ce qui ne rassurera pas tout le monde. *« Dans les services administratifs, beaucoup de mes salariés s'inquiètent de voir leurs postes supprimés,* reconnaît Marc Seguret. *Je leur réponds que leur métier va évoluer et qu'ils doivent apporter de la valeur ajoutée »*.

L'hypothèse d'une profonde transformation du monde du travail est en revanche crédible : *« Dans les deux ans à venir,* prévoit Guillaume Desveaux, *vont apparaître sur le marché de très grandes quantités de robots humanoïdes, même s'ils sont moins efficaces que des robots à roues ou spécialisés, car cela permet de ne pas changer l'environnement physique de travail. Ils ne coûteront que quelques dizaines de milliers de dollars, soit l'équivalent de quelques mois de salaire d'un humain »*. De quoi bouleverser la gestion des entrepôts. Autre prédiction : l'automatisation des véhicules professionnels (avec une part d'autonomie) devrait finir par devenir une réalité, avec, là encore, des conséquences sur l'emploi. Quant aux fonctions support, elles vont voir débouler *« des agents virtuels supervisés par l'humain qui ne fournira plus que 20 % de l'effort »*, suppose Guillaume Desveaux. *« Il ne faut pas le redouter »*, juge-t-il, *« mais s'en servir pour monter en compétence »*. Non sans ajouter : *« Il y a un combat sociétal à mener pour que l'IA soit au service de l'homme et non l'inverse »*.

Le président de la CGF calme le jeu : *« Je n'ai pas d'inquiétude en termes d'impact sur l'emploi dans nos métiers, qui sont très opérationnels. Les entreprises qui sauront l'utiliser sont celles qui se développeront. Beaucoup d'entre nous croient à la valeur ajoutée du contact humain. La technologie permettra de redéployer nos collaborateurs sur des tâches à plus grande valeur ajoutée : tracer une livraison se fait parfaitement via un système numérique de tracking. Si, en revanche, un chauffeur tombe en panne, mieux vaut que le client soit prévenu par un humain plutôt que par un chatbot ! »*

Entretien

Patrick Chaize

Sénateur de l'Ain, Membre de la Commission des Affaires Économiques, Président du Groupe Numérique du Sénat, Président de l'AVICCA[1]

Coauteur du rapport sur « les nouveaux développements de l'intelligence artificielle »

Le rapport sur l'IA dont vous êtes le coauteur[2], entendait répondre aux « angoisses irrationnelles » comme aux « attentes démesurées » que suscite l'IA depuis l'arrivée de ChatGPT en 2023. Estimez-vous qu'on y voit plus clair aujourd'hui ?

Je ne crois pas. L'IA, c'est beaucoup de marketing sur fond d'emballement médiatique. L'IA appliquée permet d'immenses avancées en imagerie médicale ou dans la détection précoce des cancers. Elle est alors un assistant extrêmement bénéfique pour l'humanité. Mais les IA génératives grand public comme ChatGPT se basent, elles, non sur des données spécialisées, mais sur toutes celles qui existent sur Internet, où circulent des informations vraies et fausses. Elles font donc des erreurs, qu'on appelle des hallucinations. Le risque, c'est que l'utilisateur prenne leurs réponses pour argent comptant. Plus globalement, le danger est que les gens s'appuient complètement sur la machine et cessent de réfléchir. Certains experts font l'hypothèse de l'avènement à terme d'une « IA générale », capable de surpasser l'homme. Nous avons rencontré, dans le cadre de nos auditions, d'éminents chercheurs qui y croient fermement. Avec tous les risques que cela comporte.

Le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, qui s'est tenu les 10 et 11 février derniers à Paris, vous a-t-il semblé utile ?

Pas du tout. Ce sommet n'a été, à mon sens, qu'une vaste opération de « com ». Il aurait pu entraîner dans son sillage l'ensemble des acteurs politiques et économiques, mais on en a fait un truc de spécialistes et de sachants. Les élus - y compris nous-mêmes qui avons écrit ce rapport - n'ont même pas été invités, alors qu'ils sont appelés à jouer un rôle déterminant dans l'encadrement et la régulation de l'IA. Or le drame du numérique, c'est que les parlementaires qui s'y intéressent se comptent sur les doigts de la main. Je l'ai constaté une fois de plus lors du récent vote de la loi *« Résilience des infrastructures et cybersécurité »*, dont j'étais le rapporteur : l'hémicycle était très clairsemé.

Vous prônez une forte régulation des outils d'IA. Le règlement européen, « AI Act » qui va entrer progressivement en vigueur, vous semble-t-il adapté ?

Je n'y suis pas défavorable. Cependant, j'estime que la régulation sur l'IA ne doit pas être européenne mais mondiale. C'est au niveau de l'ONU qu'un cadre doit être posé car le monde numérique ne s'arrête pas à nos frontières. Les attaques cyber viennent en grande partie de puissances étrangères. Il faut en prendre conscience : nous sommes en guerre numérique.

Vous dites : « Mieux vaut une bonne IA chez soi qu'une très bonne IA chez les autres ». Pensez-vous encore possible de construire une filière IA française et européenne ou l'hégémonie des géants américains vous semble-t-elle inéluctable ?

Je suis d'une nature optimiste et je pense que nous n'avons pas encore perdu la guerre. La France a des atouts à faire valoir, notamment en termes de capacité énergétique grâce à notre électricité nucléaire décarbonée *[nécessaire à l'alimentation des centres de données très énergivores, ndlr]*, qui permet aussi de limiter l'impact environnemental de l'IA. D'autre part, je me suis rendu aux États-Unis dans le cadre de ma mission parlementaire et j'ai rencontré de nombreux Français dans toutes les entreprises américaines tech que j'ai visitées, signe que la France conserve une réelle capacité d'innovation. Si nous ne parvenons pas à garder ces talents, c'est en raison du manque de moyens de la recherche. Il faut les faire revenir !

La domination actuelle des Big Tech américaines n'est-elle pas un danger pour notre économie ?

Si, bien sûr. Ce qui m'inquiète, c'est le risque de domination mondiale de quelques particuliers comme Jeff Bezos ou Elon Musk, tant d'un point de vue financier que via leur influence sur les réseaux sociaux, sans parler de leur maîtrise des cryptomonnaies. J'y vois de réelles menaces totalitaires. Je me suis battu contre le gouvernement, dans le cadre de la loi du 21 mai 2024 sur la régulation de l'espace numérique, pour que les données de santé des Français restent en France. Personne, dans les ministères, ne voyait d'inconvénient à ce qu'elles soient hébergées chez Microsoft ! C'est pourtant un sujet de souveraineté majeur et l'État doit donner l'exemple dans ce domaine.

Les entreprises sont-elles, selon vous, conscientes des risques de l'IA en termes de protection des données et de cybersécurité ?

Elles ne le sont pas assez, hormis les grands groupes. C'est pourquoi je regrette tant que le débat sénatorial sur la cybersécurité n'ait pas eu plus d'impact dans les médias. Il aurait dû susciter une prise de conscience collective sur le sujet. Ce texte impose aux grandes infrastructures critiques - administrations, hôpitaux, entreprises, collectivités - une obligation de se protéger et de signaler tout incident à l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), sous peine de sanctions. Aucune entreprise, des plus grandes - comme La Poste ou Free récemment - aux TPE, n'est à l'abri d'une attaque cyber, qu'il s'agisse de demandes de rançons ou d'offensives étatiques. De telles attaques laissent des traces profondes dans une entreprise ; certaines mettent des années à retrouver une activité normale. Des experts en cybersécurité s'inquiètent aussi de l'utilisation des IA génératives dans le monde du travail. Il est certes très tentant pour un salarié de soumettre un document complexe à ChatGPT, qui en fera la synthèse en quelques minutes. Mais cela revient à disséminer des données privées sans aucune visibilité sur leur utilisation future par ces grands systèmes d'IA.

Quelles opportunités l'IA offre-t-elle aux entreprises ? Peuvent-elles rester à l'écart de cette rupture technologique sans risquer de disparaître ?

L'IA crée des opportunités pour toutes les entreprises. Elle va les faire gagner en productivité et en efficacité si elles s'en servent de façon privée en valorisant leurs propres données techniques ou commerciales. C'est vrai au niveau de l'entreprise, ça l'est aussi au niveau d'une filière, tant que le système reste souverain et maîtrisé. Tous les chefs d'entreprise devront sans doute s'emparer de cet outil pour rester dans la course, tout en restant vigilants.

Voyez-vous des usages spécifiques pour les métiers de la logistique et du commerce de gros ?

Je pense évidemment aux véhicules autonomes, qui vont se développer rapidement. Ils sont déjà utilisés en circuit fermé et privé, dans certains aéroports, ou sur des sites industriels ou logistiques. L'IA va aussi permettre d'automatiser les tâches répétitives et de gérer le grand nombre de références des grossistes et, d'ailleurs, de toutes les grandes chaînes de distribution. Amazon reste un pionnier dans ce domaine.

« La France a des atouts en matière d'IA »

1 - Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel

2 - Rapport rendu par l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) le 29 novembre 2024 au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Les rapporteurs sont Patrick CHAIZE (sénateur LR), Alexandre SABATOU (député RN) et Corinne NARASSIGUIN (sénatrice Socialiste). Lien vers rapport : https://www.senat.fr/rap/r24-170/r24-170.html

Interview

Alain Rosaz

Président de la FICIME, Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Électronique

Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

Il est extrêmement simple puisque j'ai fait toute ma carrière au sein d'un magnifique groupe familial, Monnoyeur. J'ai été directeur général de la branche liée à la marque américaine Caterpillar, puis président du conseil de surveillance.

La FICIME, que vous présidez depuis 2011, est constituée de plusieurs syndicats. Comment est-elle organisée et quelles sont ses principales missions ?

La FICIME est une organisation plus que centenaire. Elle a connu un fort développement après la Seconde Guerre mondiale car, dans le cadre du plan Marshall, il fallait son aval pour avoir le droit d'importer du matériel de terrassement et de travaux publics. Depuis, son périmètre s'est élargi à l'électronique et aujourd'hui, elle représente 14 syndicats dans la mécanique et l'électronique : soit 450 entreprises, 270 000 emplois, et un chiffre d'affaires de 50 milliards d'euros.

Sa force réside dans sa diversité, mais aussi dans l'originalité de son organisation puisque chaque entreprise, quelle que soit sa taille, dispose d'une voix dans nos instances de gouvernance. Par ailleurs, le président est élu « au suffrage universel » par l'ensemble des entreprises adhérentes et non par les syndicats. Ce qui crée une vraie cohésion directe entre la FICIME, les entreprises adhérentes et les syndicats affiliés.

Le conseil d'administration est composé des présidents de chaque syndicat affilié et des présidents de commission. Notre comité exécutif, chargé de préparer des projets et de les soumettre au CA, regroupe lui, des membres désignés par le président, et ratifiés en assemblée générale. Au total, la FICIME est composée d'une équipe de 15 personnes autour de notre directrice générale Laurence Fauque.

Comme toute organisation professionnelle, notre mission consiste d'abord à défendre les intérêts de nos adhérents qui, malgré leur diversité, ont de nombreux points communs : ce sont des entreprises de taille moyenne - dont 10 % environ dépassent le milliard d'euros de chiffre d'affaires - représentant des marques internationales leaders dans leur secteur et distribuant des produits de haute technicité et leurs services associés. Nous assurons un rôle d'anticipation et de conseil auprès du back-office de nos adhérents dans les domaines juridique, fiscal, social, technique, hygiène et sécurité, etc. Cela représente plus de 6 000 consultations par an ! Nous menons aussi des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics, notamment autour des nombreuses mesures environnementales supportées par les metteurs sur le marché que sont nos adhérents.

Quels sont les enjeux des années à venir ? L'IA représente-t-elle une opportunité ou un danger pour vos entreprises ?

Compte tenu de la nature de nos activités, nous sommes très attachés au libre-échange, et nous combattons les tentations protectionnistes, sachant qu'une très large majorité des produits électroniques que nous importons ne sont pas - ou plus - fabriqués en France. En fait, nous sommes confrontés à la fin de la « mondialisation heureuse » des quarante dernières années. Nous nous inquiétons évidemment de la hausse générale des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Ce sont des sujets sur lesquels nous sommes très vigilants.

Concernant l'intelligence artificielle, nous la considérons comme un atout car elle permet de gagner du temps et d'améliorer le service au client. Elle est, d'ailleurs, déjà largement intégrée au sein de nos entreprises. Les plus grandes ont même développé leur propre base de données pour nourrir une IA interne et la plupart prévoient de l'utiliser pour différentes fonctions. Ce qui entraîne certes une refonte progressive de l'organisation des entreprises. L'an dernier, nous avons consacré notre assemblée générale à ce thème avec, notamment, des ateliers sur la rédaction des prompts, l'intervention de Raphaël Enthoven, et le témoignage de l'un de nos adhérents : l'IA y est déjà structurante et gérée par une équipe dédiée d'une dizaine de personnes.

La question de l'environnement, et notamment de l'économie circulaire, est centrale en mécanique et en électronique. Quels travaux la FICIME mène-t-elle dans ce domaine ?

C'est un domaine de compétence phare de la FICIME, reconnu par les pouvoirs publics et dans lequel nous avons été précurseurs, puisque nous avons créé il y a plus de dix ans notre service environnement. Service que nous avons étoffé depuis et qui nous permet d'offrir une réponse complète sur les aspects juridique, technique, voire social, des nombreuses normes et contributions financières liées, notamment, au changement climatique. Je rappelle que toutes ces nouvelles évolutions, telles que, par exemple, la CSRD[1], sont des nouvelles obligations parfois lourdes et très contraignantes dans leurs mises en œuvre pour nos adhérents. Nous sommes également impliqués dans la gouvernance d'éco-organismes comme Ecologic (EEE) ou Batribox (recyclage des batteries), en qualité d'administrateur et de partie prenante ainsi qu'au sein de la CIFREP et Citéo (emballage). Et nous avons récemment créé un syndicat de reconditionneurs dans le domaine de l'électronique.

Vous êtes membre du Bureau exécutif de la CGF. Quel rôle joue-t-elle pour votre fédération et qu'en attendez-vous ?

Notre adhésion à la CGF remonte à plusieurs dizaines d'années. Elle s'explique d'abord par le fait que certains de nos adhérents appliquent la convention collective du commerce de gros, la FICIME gérant, elle, celle de l'import-export. Au-delà, nous jugeons nécessaire de pouvoir échanger avec d'autres OP sur tous les sujets communs aux acteurs du BtoB. Je participe en effet activement à son Bureau exécutif présidé par Stéphane Antiglio, j'y apporte un point de vue industriel et international complémentaire, me semble-t-il, de celui, plus commerçant, d'autres fédérations de grossistes.

Notre adhésion se justifie aussi par la possibilité de mener des démarches communes avec la CGF. Certes, nos préoccupations ne sont pas toujours celles des autres fédérations : par exemple, les questions autour du dernier km ou des ZFE nous concernent peu et, *a contrario*, les sujets de protectionnisme ou de promotion des entreprises étrangères, stratégiques pour nous, n'intéressent pas forcément tous les adhérents de la CGF. En revanche, nous partageons la thématique des entrepôts par exemple. Nous souhaitons donc défendre ensemble des thématiques communes devant les pouvoirs publics, mais aussi bénéficier des contacts politiques de la CGF pour mener des actions de lobbying sur nos sujets spécifiques.

ficime.com

FICIME

1 - Corporate Sustainability Reporting Directive : directive européenne imposant aux entreprises de publier de manière harmonisée un rapport extra-financier sur leurs données environnementales, sociales et de gouvernance.

ÉPARGNE RETRAITE

Constituez une épargne pour une retraite sereine et confortable !

Avec les **solutions d'épargne retraite** de Malakoff Humanis, les salariés ont la possibilité de :

- préparer la retraite, et anticiper l'éventuelle baisse de revenu,
- financer des projets tel que l'achat de la résidence principale,
- bénéficier d'un cadre social et fiscal avantageux.

Retrouvez toutes nos solutions en scannant ce QR code ou sur malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

REP des emballages professionnels :

moins de 9 mois pour établir une filière qui concernera toutes les entreprises !

28 ans après avoir créé la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des emballages ménagers, son pendant est créé : la filière REP des emballages professionnels. Cette filière aurait dû débuter le 1er janvier 2025, mais elle accuse un fort retard.

Que de chemin à parcourir encore avant le démarrage opérationnel de la filière REP des emballages professionnels ! En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun des textes fondateurs de cette filière REP n'a été publié au Journal officiel[1]. Toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les entreprises, attendent encore le décret d'application, l'arrêté détaillant les emballages professionnels concernés et l'arrêté portant le cahier des charges pour les éco-organismes et les systèmes individuels.

D'autant que ces publications ne sont pas les dernières étapes de la mise en place. Il faudra ensuite patienter le temps du processus d'agrément des éco-organismes ou des systèmes individuels pour cette filière : dépôt des dossiers auprès des autorités, examen des dossiers avec un passage en commission inter-filière des REP pour avis, puis publication des arrêtés d'agrément au Journal officiel.

Enfin, pour les entreprises du commerce de gros, largement concernées par cette filière en tant qu'importatrices de produits emballés ou metteuse en marché d'emballages à leur marque sur le territoire français, il restera encore une étape déterminante : celle de la publication du barème des éco-contributions par les différents éco-organismes agréés[2] sur la filière. Et ce, pour deux raisons : la première, est de faire le choix de l'éco-organisme à qui déléguer sa responsabilité (d'autant qu'ils sont concurrents), et la seconde, est d'intégrer ces éléments dans les prix de leurs produits lors des négociations commerciales.

Face à cette multitude d'étapes restantes, un constat doit s'imposer à la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), celui d'un report du démarrage opérationnel de la filière. Ainsi, aurait été évoquée la date du 1er janvier 2026, mais à moins de 9 mois de cette échéance, cela semble irréaliste et présomptueux !

Pour une filière qui devrait concerner 7 500 kt d'emballages mis sur le marché chaque année, et toutes les entreprises françaises en tant que fabricantes, importatrices, distributrices, détentrices de déchets ou encore acteurs de la filière, il n'est pas envisageable de laisser un temps de préparation aussi court.

1 - Il aurait été évoqué une publication des textes à l'été 2025.
2 - Actuellement, quatre structures ont annoncé leur intention de candidater à l'agrément pour cette filière : Twiice, Valobat, Leko et Citeo Pro.

Témoignage

« J'ai découvert le commerce de gros en stage ! »

Hugo, étudiant de l'école de commerce EM Normandie

Étudiant en école de commerce, Hugo a travaillé deux mois et demi sur le carreau de Rungis, aux côtés des vendeurs et des préparateurs de commandes. Une immersion rude mais enrichissante, dont il sort aguerri.

À l'issue d'une première année d'étude au campus parisien de l'école de commerce EM Normandie, Hugo avait envie de *« se tester »*. L'an dernier, entre le 1er mai et le 15 juillet, l'étudiant alors âgé de 18 ans, a donc fait un stage au Marché de Rungis, où il a travaillé comme préparateur de commandes. *« J'avais fait quelques stages en agence immobilière qui m'avaient plu, mais je recherchais une expérience moins traditionnelle, qui me sorte de ma zone de confort »*. Sportif depuis l'enfance, il souhaite aussi tester ses limites physiques. *« Rungis m'a semblé une bonne opportunité, même si je savais que ce ne serait pas facile. C'est un milieu que je ne connaissais pas du tout »*. Sa mère, DRH dans le secteur, joue les intermédiaires et Hugo postule donc chez Bratigny, l'un des principaux grossistes en fruits et légumes de Rungis, filiale du groupe Omer-Decugis & Cie.

Son profil est atypique sur le Marché : *« Nous prenons un ou deux jeunes par an durant l'été, dans le cadre de stages ouvriers ou de l'apprentissage, pour épauler nos équipes logistiques »*, explique Boris Richeux, directeur général de Bratigny. Un étudiant en école de commerce, en revanche, c'est plus rare. *« Je n'ai eu aucune réticence face à cette candidature,* assure le DG. *Hugo nous a été présenté par l'UNCGFL* et il était motivé »*. Objectif : découvrir les différents aspects du commerce de gros. *« C'était impossible de lui faire faire du commercial, car notre seule activité commerciale, c'est la vente sur le carreau, qui est un métier très spécifique »*.

Hugo a donc commencé son stage par quelques jours d'observation de l'organisation du Marché, des fonctions administratives de Bratigny situées dans les bureaux au-dessus du carreau et de l'activité de vente, avant d'être affecté à la préparation de commandes.

« Il fallait charger des barquettes ou des palettes entières, en fonction des bons de commande que nous donnaient les vendeurs. Ensuite, soit les clients venaient chercher leur commande, soit je la leur apportais avec un transpalette, raconte Hugo. *Le travail est dur, il faut avoir une bonne condition physique. Il y a très peu de femmes, à part quelques vendeuses. En deux mois et demi, je n'ai vu qu'une seule préparatrice de commandes »*. Il est rattaché au rayon bananes (qui compte aussi les avocats, les melons et les pastèques), aux côtés de quatre autres préparateurs de commandes (dont deux personnes sourdes-muettes), sous la responsabilité de deux vendeurs. Quand on lui demande ce qui lui a semblé le plus difficile, il répond sans hésiter : *« Mes horaires de travail : de trois heures à dix heures du matin ! J'étais curieux de découvrir le travail de nuit mais j'ai eu du mal à m'adapter au rythme. Heureusement, les vendeurs ont été très compréhensifs avec moi. C'est leur gentillesse qui m'a permis de tenir »*. Il dort peu, manque de sommeil en permanence. *« Pour me rapprocher de Rungis, je m'étais installé chez ma copine, dans son studio de Villejuif, mais nos horaires étaient si décalés que la situation est vite devenue pénible. »*

« Un monde à part »

Il constate pourtant que ses collègues supportent, voire apprécient cette vie nocturne, alors que la plupart sont pères de famille. Beaucoup travaillent à Rungis depuis des années, tel un collègue sexagénaire *« connu de tous »*, avec lequel il a sympathisé. *« Rungis est un monde à part,* dit-il. *Les relations y sont plus crues qu'ailleurs. Tout le monde se tutoie, il n'y a aucun filtre. Comme je suis d'un naturel sociable, je me suis vite adapté. Mais ce n'est pas un environnement pour les timides »*, reconnaît-il, tout en trouvant *« plutôt saines »* ces relations professionnelles dénuées d'hypocrisie.

Boris Richeux confirme : *« Les rapports peuvent être rudes, il faut savoir prendre sur soi. Nous avions briefé Hugo sur les difficultés du métier. Si vous êtes courageux, si vous donnez, vous recevez. Mais si vous prenez les gens de haut, ça ne marchera jamais. Le savoir-être est plus important que le savoir-faire, car il ne s'apprend pas. Hugo a eu la bonne attitude, il a manifesté une réelle envie, et ça s'est très bien passé. Je pense que cette expérience lui servira toute sa vie »*.

« Le savoir-être est plus important que le savoir-faire, car il ne s'apprend pas. »

Le jeune homme en est lui aussi convaincu. Il a fait des rencontres uniques et croisé des vies différentes de tout ce qu'il connaît. Peut-on parler de choc des cultures ? *« Oui, mais seulement avec ceux qui travaillent sur le carreau. Beaucoup m'ont demandé, en rigolant mais sans aucun mépris, ce que je faisais là. Nous n'avons pas les mêmes vies, c'est vrai. Les gens avec lesquels je travaillais ont souvent arrêté l'école de bonne heure, ont des cousins qui travaillent aussi à Rungis… L'ambiance est d'ailleurs assez familiale »*. S'ils sont *« bons »*, les vendeurs gagnent très bien leur vie, a-t-il remarqué. Même le métier de préparateur de commandes, peu qualifié mais physiquement pénible, est rémunérateur.

De part et d'autre, le bilan est positif. *« J'ai beaucoup appris, y compris sur moi-même,* assure Hugo. *Je suis fier d'être allé au bout de ce stage et même si c'est dur, je recommande l'expérience, à condition cependant d'avoir une vie personnelle équilibrée et réconfortante »*. Actuellement en deuxième année sur le campus de Dublin de son école, avant un échange universitaire l'an prochain en Finlande, il a déjà créé sa start-up en gestion de patrimoine, dont il compte faire son métier.

Chez Bratigny également, on juge utile cette ouverture à un jeune éloigné de ce milieu. Pour attirer de nouvelles recrues, Boris Richeux mise certes sur les offres d'emploi et les candidatures spontanées, mais aussi sur la Rungis Académie, campus de formations lancé récemment par la Semmaris, qui promeut les métiers en lien avec le commerce de gros. *« Rungis est une marque appréciée des Français mais son univers est méconnu,* estime le DG. *L'essentiel est de mettre en valeur nos métiers, sans les enjoliver »*.

Boris Richeux, directeur général de Bratigny

*Union Nationale du Commerce de Gros en Fruits et Légumes

Avis d'expert

Loi de finances et Loi de financement de la Sécurité sociale 2025 : quelles sont les principales mesures qui impactent les entreprises du commerce de gros ?

Après une dissolution et une censure, la loi de finances pour 2025 (Loi n° 2025-127 du 14 février 2025) et la loi de financement de la Sécurité Sociale (Loi n° 2025-199 du 28 février 2025) ont été promulguées après le rejet des motions de censure déposées dans le cadre de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Sur le plan social, ces deux lois opèrent un savant équilibre entre de nouvelles prestations mises en place et des mesures d'économie visant à réduire le déficit public.

Sur les nouvelles prestations

Le gouvernement anticipant une dégradation de la situation économique a mis en place un nouveau dispositif d'activité partielle : l'Activité Partielle de Longue Durée rebond (APLD rebond). Le fonctionnement de ce dispositif sera inspiré de celui mis en place dans le cadre de l'activité partielle longue durée pour faire face au Covid-19. Ainsi l'APLD rebond aura pour but d'*« assurer le maintien dans l'emploi des salariés dans les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité »*.

Ce dispositif sera mobilisable soit par la voie d'un accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de groupe soit par le biais d'un document unilatéral élaboré par l'employeur en application d'un accord de branche étendu et après consultation du CSE s'il existe. Ces accords devront être transmis à l'autorité administrative pour validation ou homologation et ce, à compter du 1er mars 2025. Les accords conclus devront définir leur durée de mise en œuvre, les activités et les salariés concernés et les réductions de l'horaire de travail pouvant donner lieu à indemnisation. Mais surtout, les entreprises

devront prendre des engagements spécifiques en matière d'emploi et de formation professionnelle ; l'administration contrôlera le respect de ces engagements et pourra, en cas de manquement, demander le remboursement des allocations versées à l'employeur. Les entreprises ayant recours à l'APLD verseront aux salariés concernés une indemnité au titre des heures de travail chômées, qui sera partiellement prise en charge par une allocation d'activité partielle, les taux de prises en charges seront définis par décret.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2025 prolonge d'un an le régime de faveur de la prise en charge facultative (au-delà de 50 %) des frais de transports publics, dans la limite de 25 % du prix des titres d'abonnement. Enfin, entre autres mesures, le gouvernement maintient la possibilité de monétiser les jours de RTT, permettant aux salariés de convertir ces jours en rémunération, bénéficiant d'un régime social et fiscal de faveur, comparable à celui des heures supplémentaires.

Sur les mesures de réduction du déficit

Principale victime de cette loi de finances : le régime de l'apprentissage. En effet la LFSS pour 2025 prévoit d'assujettir à la CSG et à la CRDS les rémunérations des apprentis au-delà de 50 % du Smic. De plus, un décret abaissera de 79 % à 50 % du Smic le seuil de la part de rémunération sur laquelle les apprentis bénéficient d'une exonération de cotisations sociales.

À ces baisses d'exonération s'ajoutent la possibilité pour les branches de moduler le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage lorsque l'action suivie fait appel à des modalités de formation à distance, ainsi que l'obligation pour les employeurs de prendre en charge une partie du coût de la formation lorsque le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé équivaut au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles (Bac+3 et plus).

« Favoriser les progressions salariales afin de *désmicardiser* les salariés, (...) limiter le coût du travail pour préserver l'emploi. »

Toujours dans le but d'augmenter les recettes, le gouvernement revient sur les dispositifs d'exonérations de cotisations patronales pour les plus faibles revenus en poursuivant un double objectif : d'une part favoriser les progressions salariales afin de « désmicardiser » les salariés, d'autre part limiter le coût du travail pour préserver l'emploi. Il y aura une baisse des allègements de cotisations même si celle-ci sera moins importante que celles anticipées. Ainsi, la réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie (bandeau maladie) visera les salariés dont la rémunération ne dépasse pas 2,25 Smic, contre 2,5 Smic actuellement. Le point de sortie du bandeau famille sera quant à lui fixé à 3,3 Smic, contre 3,5 Smic actuellement.

En 2026, les bandeaux maladie et famille seront supprimés et le dispositif de « réduction dégressive unique » sera mis en place, avec la possibilité d'ajuster par voie réglementaire le coefficient des exonérations.

Le point de sortie de la réduction sera fixé à 3 Smic, comme dans le projet initial du gouvernement.

Par ailleurs la prime de partage de la valeur (PPV) versée depuis le 1er janvier 2025 sera désormais intégrée dans l'assiette de calcul des allégements généraux de cotisations sociales ce qui réduira nécessairement le montant de ces allègements.

Enfin, en complément de la loi de financement de la sécurité sociale le décret n°2025-160 du 20-2-2025 réduit le plafond de revenus d'activité pris en compte pour le calcul des indemnités journalières d'assurance maladie qui est abaissé de 1,8 à 1,4 fois le Smic au 1er avril 2025 pour les arrêts de travail débutants à compter du 1er avril 2025 (le plafond passe ainsi de 3 243,24 € à 2 522,52 €). Cette disposition aura pour conséquence une augmentation du complément de salaire versé par l'employeur pour ceux des salariés dont le salaire est supérieur à 1,4 fois le SMIC.

Attractivité

Des actions inspirantes pour recruter

Face aux difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les grossistes, la CGF publie un guide des bonnes pratiques « attractivité » pour les adhérents. Fruit des travaux de la commission Emploi & Formation, ce guide propose des actions concrètes, issues de pratiques d'entreprises du secteur du commerce de gros, pour **attirer, recruter et fidéliser** les collaborateurs.

Deux autres outils visant à accompagner l'action des grossistes sur les volets attractivité, recrutement, fidélisation seront livrés courant 2025 par la commission Emploi & Formation de la CGF :

- Une check-list recrutement permettant de faire le point sur ses pratiques de recrutement et optimisez les différentes étapes
- Un guide de bonnes pratiques d'accueil des collaborateurs et apprenants (stagiaires, apprentis, etc.)

Formation

Branche des commerces de gros (CCN 3044) : booster les compétences des collaborateurs grâce aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Avec 6 CQP dans le domaine de la vente, du management commercial et de logistique, la branche des commerces de gros donne la possibilité aux grossistes de faciliter l'intégration, la formation aux spécificités métier du secteur, et la fidélisation de leurs collaborateurs.

Pour comprendre les enjeux et les avantages du CQP, maîtriser les étapes clés pour mettre en place une démarche CQP et connaître les dispositifs de financement, deux possibilités :

- Participer aux webinaires organisés par la CGF « CQP : Clés pour booster les compétences de vos collaborateurs » (dernier en date : jeudi 27 mars de 9h à 10h).
- Télécharger le flyer CQP disponible sur le site de la CGF.

Formation

EDEC de la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie : des outils opérationnels à disposition

Les travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences)[1] visant à accompagner les entreprises du second œuvre du bâtiment et de l'industrie dans le maintien et le développement des compétences pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique et de la transformation digitale, ont permis de construire des outils pratiques et opérationnels :

- **Deux visites immersives** comprenant chacune une vidéo 360° et cinq vidéos métiers destinées à promouvoir les métiers de la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie.
- **Trois modules de formation de 14 heures chacun** intégrés à l'offre de formation « Actions collectives » disponible sur l'Espace Formation d'AKTO :
  - **Le photovoltaïque**
  - **Identifier une solution Énergie renouvelable et dimensionner un projet**
  - **Les fondamentaux des énergies renouvelables**
- **Une boîte à outils Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** permettant aux entreprises de formaliser ou développer leur démarche.

Ces outils seront présentés lors d'un webinaire prévu le 17 juin après-midi.

1 - Signé en 2021 par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des Commerces de Gros avec l'État et l'OPCO AKTO.

OCIRP

Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP protège l'enfant orphelin

La garantie éducation de l'OCIRP protège les enfants de chaque salarié, en cas de décès ou d'invalidité, grâce à un complément financier temporaire (rente) pour compenser la perte de revenu et un accompagnement social.

LES + DE LA GARANTIE

- Une rente par enfant à charge.
- Une rente doublée pour les orphelins des deux parents*.
- Une rente substitutive versée au conjoint en cas d'absence d'enfant*.
- Le dispositif Vivre après, ouvert à l'ensemble des membres de la famille pour leur permettre de se reconstruire et d'adapter leur projet de vie, de s'accorder un moment de répit ou encore de faciliter leur quotidien.

NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

Un coordinateur écoute, informe, oriente et active des services en fonction des besoins.

Un panier de services adapté pour :

- assurer son avenir (soutien scolaire, aide à l'orientation professionnelle, à la recherche d'emploi…) ;
- être autonome (aide financière au passage du permis de conduire, Brevet de sécurité routière…) ;
- être soutenu(e) psychologiquement ;
- faciliter son quotidien (conseils juridiques…).

Un accompagnement dans la durée.

Une aide financière individuelle attribuée sous conditions.

Un site Internet unique, vivreapres.fr, pour s'informer et consulter son espace personnel.

* Si prévu dans votre accord collectif.

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE À GESTION PARITAIRE RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
17 RUE DE MARIGNAN – CS 50003 – 75008 PARIS

Le verdissement des flottes de véhicules sous plusieurs feux nourris

Le renforcement de la trajectoire de verdissement des flottes de véhicules légers (< 3,5 t) des entreprises a été au centre de l'actualité gouvernementale et parlementaire de ces derniers mois.

Une proposition de loi du député Adam visant à instituer une sanction pécuniaire sur les entreprises n'atteignant pas leurs objectifs de verdissement fixé par l'article L.224-10 du code de l'environnement a été abandonnée en rase campagne pour cause de dissolution de l'Assemblée nationale. Alors qu'une mission flash menée par les députés Leseul et Fiévet assurait le relais pour prendre un peu de hauteur sur le sujet, c'est sans en attendre les conclusions, qu'un amendement sénatorial au PLF 2025 visant à créer une taxe verdissement sur les entreprises était débattu. Celui-ci était ensuite retiré au profit d'un amendement gouvernemental de même teneur qui a finalement été adopté dans la loi de finances 2025…

La taxe verdissement concerne, à compter du 1er mars 2025, les entreprises exploitant plus de 100 véhicules légers. Mais l'encre de loi de finances 2025 n'est pas encore sèche qu'une proposition de loi déclinée des conclusions de la mission flash, projette notamment d'abaisser le seuil à 50 véhicules et de modifier le régime et les modalités de calcul des sanctions pécuniaires. La seule bonne nouvelle dans cet environnement punitif épris de fébrilité est la création des fiches CEE sur les VL, VUL et PL électriques.

Tout cela relève d'un profond cafouillage générant une incertitude et une illisibilité d'autant plus dommageables pour les entreprises que l'Europe a décidé de s'en mêler en mettant sur la table un projet de texte sur le verdissement des flottes de véhicules des entreprises dans lequel les poids lourds pourraient être intégrés ; on voit déjà poindre à l'horizon un risque de surtransposition anticipée dont la France est tristement friande.

Sur chacune de ces étapes, la CGF n'a eu de cesse de présenter les contraintes opérationnelles, techniques et financières auxquelles étaient confrontées les entreprises pour électrifier leurs flottes de véhicules. Elle continue également de dénoncer un processus de vente forcée consistant à faire peser sur les entreprises la création du marché de la voiture électrique d'occasion, ainsi que la mise en immatriculation des stocks de véhicules légers électriques que les constructeurs ne parviennent pas à écouler en raison du manque de maturité du système de l'électromobilité dans son ensemble. La CGF entend bien conserver ce cap dans les discussions sur la proposition de loi qui pourrait être examinée.

Voies réservées sur le réseau francilien : encore une fausse bonne mesure ?

La ville de Paris et l'État ont mis en place le 3 mars dernier des voies réservées sur les tronçons à 3 voies de ¾ du boulevard périphérique parisien et sur des portions des autoroutes A1 et A 13.

Ils inscrivent cette mesure dans le cadre de l'héritage des derniers Jeux Olympiques et la présentent comme une incitation au covoiturage qui va réduire les embouteillages, les accidents, la pollution et le bruit. Pendant leur activation aux heures de pointe, la voie de gauche sera interdite aux véhicules de livraison. Tant sur la méthode que sur le fond, cette mesure a été prise en dépit du bon sens.

Une mesure prise sans concertation

Il faut regretter que les acteurs économiques n'aient à aucun moment été associés en amont à la réflexion. *Chassez le naturel, il revient au galop*, ce défaut de concertation est à rebours de la démarche public/privé LUJOP qui a été menée pour les JOP dont la réussite a reposé sur la concertation, l'écoute et la compréhension mutuelles grâce auxquelles des règles de circulation équilibrées ont été co-construites.

La politique menée par la ville de Paris pour réduire la circulation des voitures en vue d'améliorer la qualité de l'air et plus globalement la qualité de vie des habitants s'est traduite ces derniers mois par plusieurs mesures : la limitation à 50 km/h de la vitesse sur le périphérique, la création d'une Zone à trafic limité (ZTL), la réforme de la tarification du stationnement pour les véhicules lourds.

S'agissant de la ZTL, le point de vue des professionnels sur les modalités d'accès a été sollicité et l'avenir dira s'il sera entendu. Sur la tarification du stationnement, c'est à leur demande que le Conseil de Paris a décidé de sortir les VUL de moins de 3,5 tonnes de la tarification « *anti SUV* » et d'accorder la gratuité du stationnement aux VUL électriques. Ces deux illustrations rendent d'autant plus surprenant le travail en chambre qui a été mené sur le dossier des voies réservées.

Paris et la Direction des routes de l'Île-de-France seraient-elles en train de reproduire ce qui s'est passé avec les ZFE-m où l'absence de réelle concertation avec les acteurs économiques avait conduit la plupart des agglomérations concernées à devoir engager de pitoyables marches arrière ?

Le fait que les voies réservées soient présentées comme une mesure expérimentale, laissant entrevoir de possibles ajustements ultérieurs, voire d'abandon, ne rassure pas les professionnels car les conséquences dommageables de la mise en œuvre des voies réservées seront irréversibles. La puissance publique doit apprendre de ses erreurs avant qu'il ne soit trop tard et prendre le temps d'identifier les dommages collatéraux sur la logistique des entreprises du commerce de gros de la mise en place des voies réservées.

Une mesure contreproductive

Dans la mesure où la densité du trafic routier pendant les JOP n'avait rien de comparable à celui qui existe en temps normal, le fait même d'imaginer dupliquer toute l'année un dispositif créé pour un évènement particulier pendant une période de trafic réduit interpelle au plus haut point.

Les voies réservées ont un effet entonnoir ; selon les premières estimations recueillies auprès des entreprises du commerce de gros qui approvisionnent quotidiennement Paris et la petite couronne, **la suppression d'une voie de circulation sur les trois existantes augmente les temps de parcours à l'aller et au retour entre 20 et plus de 45 minutes. Sur une année, cela représenterait sur les livraisons du commerce de gros 2,5 millions d'heures perdues.**

Les résultats sont courus d'avance ; à volume transporté inchangé, les voies réservées vont entraîner une désoptimisation et une démassification des livraisons actuelles, une augmentation du nombre de véhicules sur la route, une augmentation de l'énergie consommée et des émissions de CO^2 et de pollution associées, soit le résultat inverse à l'objectif recherché par les défenseurs de la voie réservée.

Une fausse bonne mesure ne se définit-elle pas comme celle dont les dommages collatéraux seront supérieurs aux bénéfices attendus ?

Loi de finances

Une loi de finances dans un contexte **économique morose**

La loi de finances 2025, après de nombreuses et tumultueuses discussions parlementaires, a été publiée au journal officiel le 15 février dernier, dotant enfin la France d'un budget.

Parmi les mesures phares, on peut citer la contribution exceptionnelle des grandes entreprises, le report de la suppression de la CVAE et l'instauration d'une contribution complémentaire, la création d'un versement mobilité régionale, la taxe sur les rachats d'actions ou encore, l'alourdissement des taxes et malus sur les flottes de véhicules d'entreprise.

Cet alourdissement de charges pour les entreprises n'est pas le bienvenu, car il s'inscrit dans un contexte géopolitique tendu et des perspectives économiques moroses, obérant un peu plus la compétitivité des entreprises françaises. Les chiffres du baromètre de la CGF, sur l'activité du commerce de gros du 4ème trimestre, viennent quant à eux de tomber. On constate un repli global de -1,4 %, avec notamment le secteur du bâtiment à -6.5 %, des produits manufacturés à -2,5 % et des pièces détachées pour automobile qui résiste malgré tout à +1,5 %. Du côté des délais de paiement, il ressort de l'enquête annuelle de la CGF que 51 % des répondants n'ont pas ou très peu, de retards de paiement alors que 33 % déclarent avoir entre 11 et 30 % d'entreprises privées qui payent en retard. Espérons que la dégradation du respect des délais de paiement par rapport à l'année précédente ne soit que passagère…

Facturation

Calendrier de la **facturation électronique**

Sous la nouvelle direction de Sébastien Rabineau, les travaux reprennent au sein de la mission facturation, après les dernières péripéties relatives à la disparition de la réalisation gratuite de la facturation électronique sur le portail public de facturation (PPF). Les prochaines étapes sont l'ouverture de l'annuaire aux plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) immatriculées sous réserve en mars, suivie de l'ouverture de l'environnement pour réaliser des tests nécessaires à la levée des réserves en perspective de l'immatriculation définitive en octobre 2025, puis l'ouverture du pilote en février 2026.

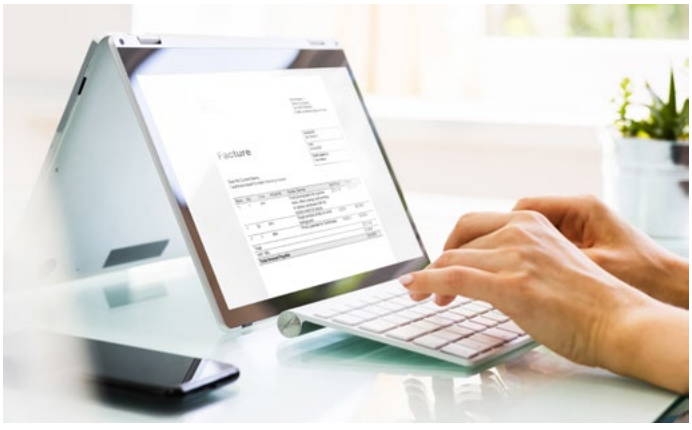

La facturation électronique ayant été identifiée comme un thème prioritaire pour la CGF en 2025/2026, un plan d'action et une boîte à outils seront déployés afin d'aider les entreprises du commerce de gros à réussir ce passage et être prêtes pour le 1er septembre 2026. D'ores et déjà des webinaires pratiques d'une heure, dédiés aux adhérents, sont mis en place.

La simplification, **c'est reparti !**

Le projet de loi sur la simplification de la vie économique a été présenté en Conseil des ministres le 24 avril 2024, puis discuté au Sénat en juin et adopté, avant d'être déposé le 23 octobre 2024 à l'Assemblée nationale. Le parcours législatif de ce texte interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale et l'instabilité gouvernementale que nos institutions ont connu, devrait reprendre dans les prochaines semaines. La Confédération des Grossistes de France qui avait proposé plusieurs mesures de simplification, a de nouveau réuni son GT dédié afin d'alimenter les propositions concrètes à défendre auprès des pouvoirs publics. Suppression de la piste d'audit fiable lors du passage à la facturation électronique, révision des prix des marchés publics lors de la mise en place de la nouvelle REP, exclusion de l'obligation de couverture des ombrières photovoltaïques, autant de mesures de simplification pour les entreprises que la CGF continuera de soutenir dans le cadre des discussions à venir. Le 4 mars dernier le Tour de France de la simplification a été lancé par les ministres à Bercy, afin de passer de la concertation à la concrétisation des mesures et avec pour objectif affiché de *« simplifier le stock et le flux législatif et réglementaire »*. Si la CGF soutient pleinement la démarche et les objectifs, en particulier sur le flux, rappelons avec force que la 1ère des simplifications est la stabilité juridique !

« La 1ère des simplifications est la stabilité juridique »

Les négociations commerciales dans l'hémicycle

L'examen d'une proposition de loi visant à renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 mars dernier. Ce texte est désormais examiné par le Sénat. L'objectif est de prolonger pour une durée de 3 ans, le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte sur les produits alimentaires (dit « SRP+10») et de supprimer le dispositif relatif à l'encadrement des promotions sur les produits de droguerie, parfumerie et hygiène (DPH). Le Parlement devrait également recevoir dans les prochaines semaines, une nouvelle proposition de loi EGAlim. Elle fera suite au rapport de la mission d'évaluation de la loi EGAlim 2, listant 24 recommandations pour améliorer les relations commerciales. Parmi elles, on relèvera la proposition n°12 qui sans équivoque mentionne : *« Rejeter l'idée d'étendre aux grossistes le champ d'application de la transparence sur le coût de la matière première agricole et de sa sanctuarisation. »* Bien entendu, la CGF s'assure qu'elle soit bien suivie !

Intelligence artificielle et numérique : l'Europe joue sa place dans la course mondiale

***« La course à l'IA est loin d'être terminée. Les frontières ne cessent d'être repoussées. Et la première place à l'échelle mondiale est toujours en jeu »*, affirmait Ursula von der Leyen lors du Sommet de l'IA à Paris en février dernier.**

L'IA et la transformation numérique sont au cœur des priorités de la nouvelle Commission européenne. **Le Plan d'action « Continent de l'IA »**, qui sera publié en avril, devrait marquer une étape décisive en Europe, s'appuyant sur une stratégie renforcée en matière de données et de cloud. L'enjeu est de taille : dans un contexte où l'IA générative bouleverse les chaînes de valeur, la compétition s'intensifie entre l'UE, les États-Unis et la Chine.

Le MEDEF suit de près ces évolutions et se mobilise pour sensibiliser les entreprises françaises à l'importance cruciale des technologies numériques, tout en relayant leurs attentes auprès des institutions européennes. Deux évènements récents organisés par le MEDEF ont permis d'illustrer l'importance stratégique du quantique et de l'IA.

Le 11 mars, la **REF Numérique** a mis en lumière le rôle des technologies quantiques dans la compétitivité industrielle. Avec des intervenants de renom, dont Alain Aspect, prix Nobel de physique 2022, les débats ont porté sur les menaces et opportunités du quantique. L'ordinateur quantique promet une révolution de calcul, mais soulève également des interrogations critiques en matière de cybersécurité. La cryptographie post-quantique devient donc une priorité pour la résilience des infrastructures numériques. En parallèle, l'Europe investit massivement pour développer ses propres solutions et éviter une dépendance aux technologies quantiques étrangères, avec des applications directes dans la santé, l'énergie et la défense.

Le 19 mars, **un débat stratégique à Bruxelles,** organisé au sein de la nouvelle Maison des entreprises de France du MEDEF, a abordé **la place de l'Europe dans la course à l'IA**. Cet évènement a permis de présenter le rapport *« IA Générative : s'unir ou subir »*, copublié par le MEDEF et le think-do-tank Digital New Deal. Le constat est clair : si l'UE veut rattraper son retard face aux États-Unis, elle doit dépasser la simple réglementation et adopter une approche plus offensive. Le partage de données entre entreprises européennes apparaît comme un levier clé pour accélérer l'innovation et construire une intelligence collective. Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, la collaboration entre les acteurs européens est essentielle pour garantir la souveraineté numérique du continent. **L'IA n'est pas seulement une technologie d'avenir, c'est une arme économique et stratégique.**

L'heure n'est plus à la réflexion mais à l'action. Pour que l'Europe joue un rôle central dans la révolution de l'IA, elle doit investir, collaborer et innover sans attendre. La course est lancée. Le moment est venu d'accélérer.

EN PARTENARIAT AVEC

Mouvement des Entreprises de France

Les 30 organisations professionnelles adhérentes de la CGF

- Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- Association nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- DISTRIPRO (Boissons)
- Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- Fédération nationale de la Décoration (FND)
- Fédération nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- Fédération nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- Fédération nationale du Tissu (FENNTISS)
- Les Grossistes Alimentaires de France
- Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- Syndicat national des Dépositaires de Presse (SNDP)
- Syndicat national des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- Union nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)

CGF
Confédération des Grossistes de France

METAMORPHOSE 25

CONNECTONS NOS INTELLIGENCES

Nous sommes partenaires

SITL

SALON INTERNATIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

1-3 AVRIL 2025

PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES - PAV. 1

Demande de badge gratuit →

Built by RX In the business of building businesses

www.sitl.eu